

COMMUNIQUE DE PRESSE

80 officiers de sapeurs-pompiers professionnels assistés par Avenir Secours, demandent plus de 12 millions d'euros d'indemnisation à l'État

Le mardi 20 mars 2018, le syndicat Avenir Secours affilié à la Fédération des Services publics CFE-CGC, avait rendez-vous à Lyon avec le cabinet d'avocats SIMON LV représenté par Maître David LAURAND.

Il s'agissait de remettre officiellement les dossiers d'une soixantaine d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels de toute la France, injustement pénalisée par une mauvaise écriture d'un texte national.

En cas d'issue favorable et après 6 ans de procédure, l'État devra régulariser la perte de salaire occasionnée à l'ensemble des personnes concernées. Le montant total est estimé à plus de 12 millions d'euros.

Le syndicat Avenir Secours, majoritaire au sein de l'encadrement des services d'incendie et de secours, se félicite du lancement de ce recours tout en regrettant que nos démarches auprès de trois ministres de l'Intérieur successifs et de l'ancien Premier ministre n'aient jamais reçues de réponse.

Retrouvez les éléments sur le site internet www.avenir-secours.com
Egalement sur les réseaux sociaux : [Facebook](#) [Twitter](#) [Instagram](#)

CONTACT PRESSE

Gérard IRIART, président : 07 69 84 60 77

Alain LARATTA, vice-président : 07 69 95 51 71